

& nous ne voulons pas differer à vous informer de ce qui s'est passé de plus important dans l'Assemblée des Evêques de Paris par ordre de Sa Majesté au sujet de la Constitution de N. S. P. le Pape du 8. Septembre 1713. Le Pasteur ne doit rien laisser ignorer à son troupeau de ce qui peut contribuer à son édification, fortifier sa foi, dissiper les nuages que les bruits publics ne répandent que trop souvent sur la verité.

Le Roi plus attentif à procurer la gloire de Dieu & la paix de l'Eglise, qu'à tous les interêts de la terre, voyant avec une extrême peine les troubles qui étoient excitez à l'occasion du Livre du *Nouveau Testament en François avec les Reflexions Morales sur chaque Verset*; desira que le jugement du Chef visible de l'Eglise, jugement toujours d'un si grand poids, toujours si digne de respect & de vénération, précédât le jugement des Evêques de France sur cet Ouvrage. Le Pape après l'avoir examiné, a fait deux choses, il l'a condamné, & il en a extrait 101. Propositions qu'il a condamnées avec des qualifications dont il n'a pas déterminé l'aplication.

Cette Constitution en forme de Bulle ne fut pas plûtôt remise par Sa Majesté aux Evêques, qu'ils la reçurent avec le même respect & cette même déference que leurs Predecesseurs avoient reçu tout ce qui leur étoit venu du premier Siege, & par raport à l'objet principal de cette Constitution, c'est-à-dire, la condamnation du Livre du *Nouveau Testament en François avec les Reflexions Morales, &c.* nul partage, nulle diversité de sentimens dans les deliberations des Evêques assembléz. Animez tous d'un zele égal contre le